



contact@mairie-de-manou.fr
02.37.81.85.13.
2 rue Louise Koppe, Manou
CommuneManou
www.mairie-de-manou.com
Panneau Pocket

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Le lundi et le mardi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
Le jeudi de 15h00 à 19h00



l'œil de Manou

Édition
printemps
été
2023



EAU POTABLE

L'été 2022 a été marqué par un phénomène de sécheresse exceptionnel et intense. À ce jour, les nappes d'eaux souterraines n'ont pas été rechargées de manière optimale, les niveaux actuels sont très inférieurs à ce qu'ils étaient l'an dernier à la même époque.

En tant que collectivité, nous devons être vigilant et anticiper le risque de perturbation de l'alimentation en eau potable pour 2023.

Plusieurs mesures sont mises en place notamment le fait de suivre de manière très rapprochée le niveau des captages, d'assurer la diffusion des arrêtés préfectoraux concernant les mesures de restrictions de l'usage de l'eau, de signaler sans délai à l'ARS toute situation de tension en eau potable etc...

Il est évident que nous allons devoir limiter les plantations annuelles... La commune ne sera malheureusement pas aussi fleurie que les années précédentes afin que nous limitions l'arrosage. Les plans que nous choisirons seront économes en arrosage. Cette année, nous limiterons fortement les jardinières, au risque de pas pouvoir les arroser...

L'eau potable est plus que précieuse.

« L'eau c'est précieux, l'économiser, c'est judicieux ! »

LES BONS GESTES POUR RÉDUIRE SA FACTURE & PROTÉGER LA PLANÈTE



Réparer les fuites! Contrôler sa consommation nocturne. Un robinet qui goutte, c'est un robinet qui coûte!

Choisir les bons outils! S'équiper d'une douchette économe, chasse d'eau double touche, mousseurs.

Lave-linge et lave-vaisselle toujours plein en mode éco.

Laver sa voiture en station de lavage qui recycle l'eau.

Tondre le gazon à 8 cm! Pailler, un binage vaut deux arrosages.

Utiliser les piscines publiques! Une piscine privée de 40 m³ c'est un an de consommation d'eau potable pour une personne.

Une douche rapide plutôt qu'un bain. Couper l'eau pendant le savonnage.

Renseignez-vous en mairie pour les restrictions d'usage d'eau potable.

LES MÉTAMORPHOSES

CONCERT GRATUIT À L'ÉTANG DE MANOU Vendredi 30 juin à 18h45

Les Métamorphoses par les Insectes et le Métallophone - imaginées par le compositeur Bastien David. Après le concert, vous aurez la possibilité de rencontrer les percussionnistes et le compositeur. (Participation au chapeau). Pour clore cette soirée musicale dans une ambiance conviviale, nous vous proposons ensuite un « repas partagé ». Chacun apporte un petit plat salé et/ou sucré que nous partageons tous ensemble.

On compte sur votre présence pour profiter d'une belle soirée festive à Manou!



LES ACTIVITÉS À MANOU EN 1899



En 1899 et selon l'instituteur Louis Leduc la population active peut se diviser en 3 groupes :
Les agriculteurs › qui font des céréales, mais aussi l'élevage des veaux et des volailles. Au début du XX^e siècle l'élevage des chevaux est aussi développé ;

Les bûcherons › le commerce du bois est prospère et alimente de nombreuses saboteries ;
Les sabotiers › l'industrie du sabot est importante et occupe environ 40 personnes sur 206 électeurs.

Il y a aussi des commerçants : 2 épicerie, un boucher, un boulanger, un marchand de nouveautés et 13 cafés dont 7 dans le bourg.

AGENDA PRINTEMPS-ÉTÉ À MANOU

VENDREDI 12 MAI 2023 À 18H
AU CHÂTEAU DE MANOU

**Arts en Scène
Terrhistoires**

VENDREDI 30 JUIN 2023
À 18H45

Les Métamorphoses
par les Insectes et le Métallophone
par le compositeur Bastien David.

JEUDI
13 JUILLET 2023

Fête Nationale
Repas champêtre
& le feu d'artifice

MARDI 25 JUILLET 2023
DE 10H À 12H30

**Découverte de la Tourbière
des Froux**

AVOIR UN CHIEN SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DANGEREUX :

Quelles sont les règles ?

Certains chiens considérés comme pouvant être dangereux sont soumis à une réglementation bien particulière.

Ces chiens sont classés en **2 catégories** : **chien d'attaque (1^{ère} catégorie)** et **chien de garde et de défense (2^e catégorie)**.

Si vous détenez un chien de 1^{re} catégorie, vous devez obligatoirement avoir obtenu un permis de détention par le Maire de votre commune de résidence.

Si votre chien a moins de 8 mois et n'a en conséquence pas encore fait l'objet de l'évaluation comportementale, il vous est délivré un permis provisoire valable jusqu'au 1 an de votre chien. Après, il faudra redemander un permis de détention valable sans limitation de durée.

Une fois le permis accordé, votre chien devra obligatoirement être à jour de la vaccination contre la rage. Vous devrez également avoir une assurance garantissant votre responsabilité civile. Si vous avez plusieurs chiens, une demande de permis doit être faite pour chaque chien. Le permis est gratuit.

En cas de changement de commune de résidence, vous devez présenter votre permis de détention à la Mairie de votre nouveau domicile.

Le fait de ne pas détenir de permis provisoire ou définitif de détention est passible d'une amende d'un montant maximal de 750 €.

Le Maire peut vous mettre en demeure de régulariser la situation dans un délai d'un mois.

En l'absence de régularisation, le Maire peut ordonner le placement de l'animal en fourrière et faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie.

VOUS SERVIR SANS AC'CROCS...

Quelques conseils simples de la part de La Poste

Connaissez-vous le quotidien du métier de votre facteur et des risques encourus ?

Chaque année, en France, plus de 1200 facteurs sont mordus ; car tous les chiens peuvent être effrayés ou se montrer imprévisibles lors de la présence du facteur.

Voici quelques conseils que vous connaissez peut-être déjà, que la mairie et La Poste vous remercie de vérifier et d'appliquer.

- Assurez-vous que votre chien ne puisse pas s'échapper de votre propriété. Lors du passage du facteur : fermez votre portail ou attachez votre chien.

- Placez votre chien dans une pièce à part, avant d'aller ouvrir la porte lorsque le facteur sonne pour un colis, un recommandé ou une prestation à domicile.

- Si votre chien est en liberté, approchez-vous de votre portail fermé afin que le facteur puisse vous remettre votre courrier ou colis sans prendre de risque.

- Evitez d'aller à la rencontre du facteur avec votre chien tenu en laisse. (Il pourrait être stressé à l'approche d'un tiers).

- Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, restez où vous êtes et rappelez-le fermement.

CAVALIERS SUR LA ROUTE » PRUDENCE

Avec le retour du printemps et du soleil, les promenades en famille sont plus que jamais inscrites à nos emplois du temps.

Parce que nous souhaitons qu'une belle balade à cheval ou sortie en voiture et en famille ne se termine pas dramatiquement, il semble utile de rappeler l'essentiel pour éviter un accident qui causera autant de dommage au véhicule qu'à l'équidé, aux passagers qu'au cavalier.



Conduite à tenir lorsqu'un véhicule veut doubler ou croiser un cheval monté :

1. Le cavalier se met à droite de la chaussée.
2. Le cheval repasse au pas.
3. Le conducteur réduit sa vitesse (30 km/h).
4. Il s'écarte d'au moins 2 mètres du cheval.

Ces principes de base sont à adapter avec bon sens en fonction de la situation et des difficultés rencontrées par chacun. Dans la pratique, un cheval peut être effrayé par quelque chose de soudain et réagir extrêmement rapidement et puissamment et l'habileté du cavalier n'y changera rien. Seule la vigilance et l'anticipation contribueront à éviter un éventuel accident que personne ne souhaite.

LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF sur le domaine public avancent dans notre commune.

Deux entreprises se partagent le travail : La SADE et Charles Travaux de Belhomert. La SADE a entièrement finalisé le déploiement du réseau public d'assainissement de la rue Louise Koppe. À l'issue des tests de compactage, la réfection de la voirie sera assurée par l'entreprise Pigeon

TP à compter du 9 mai 2023 au droit des travaux réalisés. Il s'agit d'un tapis temporaire car le conseil départemental interviendra l'année prochaine une fois le terrain stabilisé pour une réfection complète de la chaussée. L'entreprise SADE a commencé la rue du Château durant les vacances scolaires afin de limiter l'impact sur le fonctionnement de l'école. Ils poursuivront ensuite par la rue du Charme. Quant à l'entreprise Charles Travaux, elle continue de déployer le réseau dans la rue Louis Houde jusqu'à fin mai puis se rendra chemin du Boulay Bellisseaux et chemin du Moulin à vent à partir du mois de juin. Les travaux sur domaine public se poursuivront jusqu'à la fin de l'été. Afin de vous informer de l'évolution du chantier, nous communiquons sur nos réseaux et en boîtes aux lettres pour les personnes directement concernées.

Nous vous rappelons la possibilité de télécharger l'application Panneau Pocket sur vos smartphones afin de suivre au mieux l'évolution du chantier. C'est une application entièrement gratuite qui ne nécessite pas de communication de vos données personnelles. Vous pouvez également nous suivre sur Facebook et sur notre site Internet.

Les travaux en domaine privé ne pourront débuter qu'une fois le réseau et la station d'épuration opérationnels et réceptionnés. Les travaux de la STEP devraient commencer en septembre. C'est l'entreprise ERSE qui a été retenue pour les travaux.

Actuellement, l'entreprise Bernasconi effectue la vérification et la validation des plans de raccordement établi à partir de 2020 par VERDI (le bureau d'étude).

L'entreprise Bernasconi est l'entreprise retenue par la commune pour les travaux sous domaine privé. La commune a fait le choix de lancer une procédure de marché groupé afin de vous permettre de bénéficier des subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie et de faire baisser le coût restant à votre charge.

Le pendant de cette démarche est conditionné par le fait qu'il faut que 80% des Manousiens concernés par l'assainissement collectif signe cette convention avec la Mairie et l'entreprise Bernasconi pour que des subventions soient accordées.

Pour vous informer sur ce sujet, une réunion publique est prévue le VENDREDI 23 JUIN à 18h30. Une présentation globale vous sera faite et un temps d'échange sera mis en place à l'issue de la réunion afin de parler de vos éventuelles problématiques individuelles.

7J/7 LES VIDANGES ORNAISES

pour particuliers & professionnels

Départements 27-28-61-72-78

Intervention en urgence possible 7j/7

Particuliers

Vidange de fosses septiques
Contrôle de réseaux

Collectivités

Entretien de station d'épuration
Contrôle et curage des réseaux
d'eaux pluviales et eaux usées

Professionnels

Nettoyage, dégazage,
découpe de cuves à fuel
Collecte de déchets industriels
Entretien séparateur d'hydrocarbure

Travaux spécifiques sur demande

Pompage de mares et bassins
Désensablement de puits

Contrat d'entretien possible

les-vidanges-ornaises@sfr.fr

06 26 44 96 55
06 36 25 04 86
02 33 83 86 12

5 bis, rue du Port-Mahon - 61290 LONGNY-AU-PERCHE
et Z.A. du Houx - 28240 LA LOUPE

Nos prestations :

Vidange de fosse septique et bac à graisse,
dégorgement canalisations,
curage de réseaux eaux pluviales - usées
poste de relèvement, contrôle de réseaux, passage caméra
et test à l'air, essais de compactage,
collecte de déchets industriels,
recherche de fuites sur terrasses goudronnées,
entretien de stations d'épuration...